

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

*La Présidente*

Nantes, le

**05 SEP. 2023**

DT2E/CM/CSP/BB/NS/2023-07- 3676



**Madame Christelle BRAUD**

Présidente

Communauté de communes Sèvre et Loire

Espace Sèvre

1 place Charles de Gaulle

44330 VALLET

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité l'avis du Conseil régional des Pays de la Loire sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) construit en concertation avec les acteurs du territoire.

Votre stratégie présente des objectifs de réduction des consommations énergétiques, de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs définis dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), adopté en décembre 2021. L'amplification de la rénovation énergétique et de la production d'énergies renouvelables sont des enjeux prioritaires et essentiels pour notre territoire, et ces enjeux sont bien intégrés dans votre projet de PCAET.

Je constate que les priorités régionales en matière de transition énergétique et écologique sont bien reprises dans votre PCAET. Ainsi, pour accompagner les acteurs et accélérer la rénovation énergétique chez les particuliers, je me réjouis des actions que vous menez, avec notamment votre plateforme de rénovation énergétique intégrée à l'espace virtuel habitat et énergie, en service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et soutenue par la Région et le programme SARE.

En parallèle, l'implication des entreprises est primordiale pour réduire les consommations d'énergie du secteur tertiaire, ainsi que le développement des démarches d'écologie industrielle et territoriale, priorité inscrite dans la feuille de route régionale pour l'économie circulaire adoptée en 2019. Cette dimension est bien intégrée dans votre projet de PCAET avec l'accompagnement du petit tertiaire par l'espace habitat et énergie et le déploiement d'une démarche d'écologie industrielle en débutant avec une zone d'activité test pour une déclinaison à l'ensemble du territoire.

Les déplacements quotidiens sont un enjeu important à l'échelle régionale comme pour votre territoire. La Région a adopté sa stratégie de mobilité lors de sa session du 31 mars 2021, visant notamment à renforcer l'articulation entre les modes routiers et ferroviaires et à limiter l'impact en termes de consommations d'énergie, d'émissions de GES et de polluants. L'ensemble des actions de l'axe 2 « Provoquer le changement en développant des mobilités de proximité et plus durables » de votre projet de PCAET, contribueront à réduire l'impact des déplacements : schéma directeur des modes actifs depuis 2018, déploiement du vélo, étude sur les transports en commun, incitation aux plans de mobilité entreprises, développement de l'autopartage et du covoiturage.

.../...

En parallèle, la Région souhaite développer les motorisations alternatives, électrique, bioGNV et hydrogène. Cette orientation est traitée avec une étude de faisabilité pour l'implantation d'une station GNV sur votre territoire.

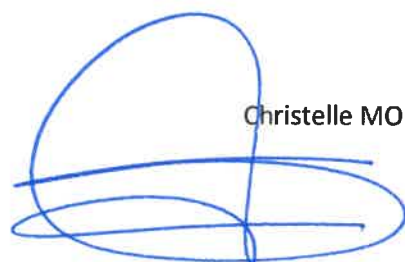
La réduction de l'impact de l'agriculture est un enjeu important qui doit passer par une évolution concertée des pratiques du monde agricole. La Région agit en ce sens, notamment avec la démarche « Ferme laitière bas carbone » et le soutien à l'agriculture biologique. La séquestration de CO<sub>2</sub> par les espaces agricoles est à développer. De plus, le développement des filières bois locales est un enjeu important pour la Région tant à des fins énergétiques que pour le développement des éco-matériaux. Votre projet alimentaire territorial permettra notamment de faire évoluer les pratiques agricoles pour réduire l'impact en termes d'énergie et de gaz à effet de serre et le développement d'une filière locale. La mobilisation des agriculteurs pour développer les productions locales de matériaux biosourcés issus de l'agriculture locale permettra également de limiter l'impact sur le secteur de la construction. Le stockage carbone par la plantation de haies bocagères permettra également de limiter l'impact du secteur.

Enfin, l'adaptation au changement climatique, est une priorité régionale. Le Groupe Interdisciplinaire d'Experts sur le Changement climatique (GIEC) des Pays de la Loire impulsé par la Région fin 2020 a publié deux rapports, un diagnostic en juin 2022 et des recommandations en avril 2023. Depuis, sa gouvernance a été ouverte aux collectivités ligériennes et est en cours d'installation. La limitation de l'artificialisation des espaces et l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans le PLUi, la renaturation des espaces, la préservation et le développement des haies, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau sont des enjeux majeurs pour assurer la résilience de notre région face aux impacts du changement climatique intégrés à votre projet de PCAET.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable à votre projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout questionnement concernant les dispositifs d'accompagnement régionaux existants.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Christelle MORANÇAIS